

**DELEGATION DE SIGNATURE**

- VU** le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-2 et L.713-9,  
**VU** le décret 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation,  
**VU** le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,  
**VU** les articles R.719-51 à R.719-112 du code de l'éducation relatifs au budget et au régime financier des EPSCP,  
**VU** l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires,  
**VU** la délibération n°2021-04-09-001 de la commission de la recherche de l'université du Mans portant sur l'élection de son vice-président,  
**VU** les statuts de l'université du Mans adoptés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017,  
**VU** la délégation de pouvoir accordée par le conseil d'administration de l'université du Mans au président lors de la séance du 27 mai 2021.

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DU MANS**  
**ARRETE****ARTICLE 1 – Domaine courant couvert par la délégation**

Délégation de signature est accordée à Monsieur Gérald BILLARD, vice-président de la commission de la recherche de l'université du Mans, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Adrien FAUCON EVRARD, directeur de la recherche, de l'innovation, sciences et société, à l'effet de signer au nom du président de l'université et pour les affaires concernant la direction de la recherche, de l'innovation, sciences et société (ci-après désignée « DRIS »), les actes énumérés ci-après.

**1.1 Doctorat**

- Octroi de délai supplémentaire (thèse excédant la durée réglementaire initiale de 3 ans) ;
- Autorisation de soutenance de thèse ;
- Proposition de composition du jury de thèse ;
- Proposition de désignation des rapporteurs de thèse ;
- Attestation de financement de thèse ;
- Attestation d'inscription ou de pré-inscription en doctorat ;
- Attestation de mission complémentaire ;
- Attestation de participation d'un élu doctorant à une instance de l'établissement ;
- Attestation de participation d'un doctorant de l'établissement à une formation ;
- Attestation de non-réinscription d'un doctorant suite à un avis défavorable du comité de suivi individuel ;
- Attestation d'encadrement de thèse ;
- Attestation de contrat doctoral.

### **1.2 Accords, contrats et engagements unilatéraux**

- Accords de confidentialité ;
- Contrats de prestations de service, dans la limite des montants d'engagement consentis par le conseil d'administration au président de l'université ;
- Engagements unilatéraux pris par l'université dans le cadre de réponse aux appels à projets, dans la limite des montants d'engagement consentis par le conseil d'administration au président de l'université.

**Aux fins d'information du conseil d'administration de l'université, les délégataires sont tenus de rendre compte au délégant, a minima deux fois par an, des accords et contrats signés en vertu de la présente délégation.**

### **1.3 Exécution des opérations budgétaires**

#### **1.3.1 Recettes**

Signature des actes relatifs à la constatation des recettes propres de la DRIS ainsi qu'à la mise en recouvrement des produits qui se traduisent par l'émission d'une facture de recette.

#### **1.3.2 Dépenses**

- Engagements juridiques, à savoir la signature des décisions d'attribution, des demandes de remboursement, des ordres de paiement, des états de mise en paiement et des bons de commande pour les achats de fournitures et services :
  - inférieurs à 20 000€ HT ;
  - et dans la limite du budget alloué à la DRIS concernant tous les centres financiers et centres de coûts listés en annexe 1.
- Certification des services faits pour tous les centres financiers et centres de coûts listés en annexe 1.

### **ARTICLE 2 – Délégation spécifique en matière de validation hiérarchique dans l'outil NOTILUS**

Délégation de signature est accordée à Monsieur Gérald BILLARD, vice-président de la commission de la recherche de l'université du Mans, à l'effet de signer, au nom du président de l'université, pour la validation hiérarchique (opportunité) des déplacements dans l'outil digital de gestion des missions « NOTILUS », les actes énumérés ci-après, pour les centres financiers et de coûts 909ED, , 909RE et 909RT :

- Ordres de mission sur le territoire français (métropolitain et ultramarin) et le territoire étranger (dans le second cas, soumission à la validation du Fonctionnaire Sécurité Défense si le pays est considéré à risque élevé) ainsi que tous les documents afférents aux déplacements professionnels (y compris déplacements avec un véhicule personnel) des agents de l'Etat ou personnels assimilés ou des personnalités extérieures.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérald BILLARD, la même délégation est accordée, par ordre de suppléance, à :

- 1- Monsieur Adrien FAUCON EVRARD, directeur de la recherche, de l'innovation, sciences et société ;
- 2- Monsieur Christian GUIBERT, directeur des ressources humaines, directeur général des services adjoint.

#### **ARTICLE 3 – Entrée en vigueur**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de son envoi à la rectrice, chancelière des Universités. Elles abrogent tout arrêté antérieur pris dans le même périmètre d'intervention.

La délégation cessera de produire ses effets, au plus tard, à la fin du mandat du délégant ou à la fin des mandats ou de la mission des délégataires.

#### **ARTICLE 4 – Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen approprié et notamment le site internet de l'université.

Originaux pour attribution :

- 1 pour le SAGJ
- 1 pour l'Agence Comptable (avec signature du formulaire d'accréditation des délégataires)

Pascal LEROUX  
Président de l'Université du Mans



**Le Président**  
**Le Mans Université**  
**Pascal LEROUX**

Arrêté transmis au rectorat le : 07.06.2024      Publié le : 07.06.2024

**Annexe 1 : Centres financiers et de coût de la DRIS****Pôle doctoral**

909ED

**Affaires générales**

909RT

**Heures complémentaires**

909PAHCO

**Recherche laboratoires**

909RE

909REAPS

909RECRE

909RECRE53

909REGAI

909REGEO

909REGST

909REGUM

909REHIO

909REI3M

909REIAM

909909REIRT

909RELEB

909RELIU

909RELIU53

909RELLL

909REMMS

909REPRO

909RESAM

909RETHE